



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2019-2020

TO/PR

P.V. ECOPC 07

**Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs et
de l'Espace**

Procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2020

Ordre du jour :

Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet

1° des memoranda of understanding conclus dans le secteur spatial (demande CSV du 24 juillet 2019);

2° de la motion de Monsieur Laurent Mosar concernant le secteur spatial, approuvée en séance plénière du 19 décembre 2019;

3° du "dossier Google":

a) le memorandum of understanding signé entre le Gouvernement, la commune de Bissen et la société Google (demande CSV du 13 novembre 2019);

b) les récents développements et l'état actuel du "dossier Google" (demande CSV exprimée dans la réunion du 21 novembre 2019)

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Francine Closener, M. Franz Fayot, M. Léon Gloden, M. Gusty Graas remplaçant M. Guy Arendt, M. Claude Haagen, M. Charles Margue, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, M. Claude Wiseler

M. David Wagner, observateur, remplaçant M. Marc Baum

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Tom Theves, M. Mario Grotz, M. Paul Zenners, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

*

Explications par Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet

1° des memoranda of understanding conclus dans le secteur spatial (demande CSV du 24 juillet 2019);

Monsieur le Président Franz Fayot invite le groupe politique CSV à expliquer à Monsieur le Ministre de l'Economie l'objet de leur demande visant les *memoranda of understanding* (ci-après désignés par « MoU ») conclus dans le secteur spatial.

Monsieur Laurent Mosar, remarquant ignorer le nombre exact des MoU signés entretemps ayant trait au secteur spatial, réitère la critique face à la position du Gouvernement considérant pareils accords comme relevant de sa compétence exclusive.¹ L'orateur ajoute que l'argument de la confidentialité à assurer qui interdirait toute communication sur le contenu de ces MoU, sauf accord explicite de l'autre partie contractante, ne peut plus être tenu. En effet, l'ambassadeur us-américain aurait communiqué à la presse le contenu du MoU signé en mai 2019 avec le Luxembourg. De surcroît, le contenu du MoU signé avec la Chine aurait également trouvé son chemin dans une rédaction.

Monsieur le Ministre rappelle qu'il n'a « rien à cacher », qu'il se limite à suivre la ligne de conduite générale du Gouvernement en matière de MoU, que ces textes ont une teneur tout à fait banale, ne comportent pas d'obligations juridiques pour l'Etat et ne sont partant pas soumis à l'approbation du Parlement. De surcroît, chaque signature d'un tel MoU a été communiquée au grand public par l'intermédiaire de la presse. Ladite ligne de conduite a été déterminée par le Ministère des Affaires étrangères et européennes. La principale motivation de celui-ci semble être le souci d'éviter d'ouvrir une boîte de Pandore.

La discussion de cette ligne de conduite relèverait, par ailleurs, du ressort de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle.

Pour ce qui est de la distribution du MoU faite par l'ambassadeur us-américain,² Monsieur le Ministre dit qu'il a été lui-même surpris par cette divulgation et en décrit les détails.³

Monsieur le Ministre explique qu'un MoU ne retient qu'une convergence d'intentions entre parties et n'indique que de manière tout à fait générale une ligne d'action commune. Un MoU a, néanmoins, une utilité directe pour les administrations ministérielles concernées des deux parties. Il leur permet d'entrer en contact direct et de collaborer sur les thèmes indiqués dans le MoU. Un MoU peut ainsi être comparé à une clef d'entrée remise à l'administration lui permettant d'entamer un dialogue, voire des négociations de coopération dans un domaine déterminé et dont le résultat concret reste à élaborer. La signature d'un MoU a également l'avantage de conférer une certaine publicité aux nouvelles relations qui seront engagées.

Présageant pareille question, Monsieur le Ministre dépose une liste reprenant tous les MoU signés depuis l'année 2017 concernant le secteur spatial.⁴

Débat :

¹ Voir à ce sujet le procès-verbal de la réunion de la présente commission du 20 juin 2019.

² Monsieur J. Randolph Evans

³ Lors d'une manifestation pour la fête nationale des Etats-Unis placée sous le thème de l'Espace et en présence de l'astronaute Buzz Aldrin, le document se trouvait placé dans une tasse remis en cadeau de souvenir.

⁴ Voir le transmis « Secteur spatial - Memoranda of Understanding signés depuis 2017 (Liste) » du 16 janvier 2020.

Selon Monsieur Claude Wiseler la ligne de conduite gouvernementale concernant les MoU est trop rigide voire simpliste. L'intervenant insiste que son groupe politique n'exige pas la publication de ces textes, mais l'information de la Chambre des Députés, institution chargée de par la Constitution du contrôle de l'action de l'exécutif, sur leur contenu. Il souligne que des procédures existent qui permettent d'informer les députés sur ces accords, tout en excluant le risque que leur teneur soit divulguée. La commission parlementaire respective peut ainsi « décider de garder le secret des délibérations »⁵ et se limiter, par exemple, à la consultation des pièces sensibles, sans en faire copie. Des exemples de pareilles réunions d'information confidentielles existent. Dépendant de l'Etat avec lequel le Gouvernement entend coopérer dans tel ou tel domaine, la signature même d'un tel MoU est à considérer comme un choix politique à portée discutable. L'orateur clôt en soulignant que ce refus de discuter ces accords au parlement témoigne bien davantage d'un manque de volonté politique que d'une impossibilité juridique.

Monsieur Laurent Mosar souhaite faire acter le souhait de son groupe politique que la question quant au droit de la Chambre des Députés d'être informée sur les MoU signés par le Gouvernement soit rapidement discutée et tranchée, quant au fond et à la forme. L'intervenant invite Monsieur le Président à se concerter avec les Présidents des commissions compétentes⁶ afin qu'une réunion dédiée à cette question et ceci en présence des ministres concernés soit convoquée dans un délai proche.

Madame Simone Beissel intervient pour rappeler que cette problématique figurait déjà à l'ordre du jour d'une des réunions de la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle, mais a été retirée de l'ordre du jour. Ce retrait s'expliquerait uniquement par le fait que le secrétariat a été chargé de s'informer au préalable auprès des parlements des Etats voisins comment ceux-ci contrôlent pareils actes de leurs Gouvernements. L'intervenante se dit confiante que la discussion souhaitée saura être menée, de manière bien documentée, dans les semaines à venir.

2° de la motion de Monsieur Laurent Mosar concernant le secteur spatial, approuvée en séance plénière du 19 décembre 2019;

L'initiateur de la motion explique que son texte se fonde sur l'avis de la Cour des comptes concernant le budget de l'Etat projeté pour l'exercice 2019⁷ et poursuit en réitérant les différentes « demandes » de sa motion – pour lesquelles il est renvoyé à ce document joint en annexe.

Monsieur le Ministre de l'Economie répond en ce qui concerne

- 1) ***l'énumération à fournir des entreprises*** spatiales actives au Luxembourg ou à venir, qu'une telle brochure⁸ a été réalisée par l'agence spatiale. Cette brochure a été transmise au secrétariat de cette commission parlementaire⁹ et donne un inventaire de toutes les entreprises déjà actives dans ce secteur au Luxembourg. Cet inventaire est également disponible sur le portail internet de l'agence. Sur ce site cette liste sera, au fur et à mesure, actualisée.

⁵ Article 25, paragraphe 9 du Règlement de la Chambre des Députés (version juillet 2019)

⁶ Commissions en charge des Affaires étrangères et des Institutions

⁷ Cet avis et plus exactement son chapitre 3 dédié à l'initiative « Space mining » a déjà été discuté lors de la réunion de la présente commission du 20 juin 2019 (point 2 à l'ordre du jour). L'extrait en question se trouve joint au procès-verbal de ladite réunion.

⁸ « Space Directory 2019 », 114 pp.

⁹ Distribuée lors de la réunion du 25 juin 2019 (voir point « Divers » du procès-verbal afférent)

Pour ce qui est des entreprises « souhaitant collaborer ou s'implanter au Luxembourg », une telle publication s'avère trop délicate. Actuellement, de telles négociations sont en cours avec une centaine d'entreprises ou d'autres entités, comme des centres de recherche et des universités, actives dans le domaine spatial. En général, celles-ci ne souhaitent pas que leur intérêt actif au Luxembourg soit communiqué au public avant qu'une décision d'établissement ne soit effectivement prise. Une raison en est souvent le fait que ces entreprises négocient en parallèle avec d'autres Etats ou régions sur une implantation éventuelle. Le nature de ces négociations en cours varie fortement. Certaines ont plutôt le caractère d'une quête directe d'informations au sujet d'une hypothétique implantation, d'autres se déroulent avec la volonté explicite de s'établir dans un délai plus au moins rapproché au Grand-Duché. A ce stade, en moyenne trois à sept entreprises actives dans ce secteur s'établissent annuellement au Luxembourg. Leur décision dépend souvent de l'étendue du soutien public de leur recherche qu'elles obtiendront. Ce subventionnement dépend à son tour du résultat de l'analyse effectuée par la commission compétente de leur dossier de recherche introduit. Cette procédure décisionnelle est relativement longue, afin de l'accélérer l'effectif de l'agence spatiale devrait être étoffé.

Monsieur Laurent Mosar intervient pour préciser que son groupe s'intéresse davantage aux critères appliqués aux postulants en ce qui concerne la « substance » à établir au Luxembourg. Un phénomène de « sociétés boîte aux lettres » dans ce secteur devrait être exclu, comme des sociétés dont l'activité se limiterait à gérer des investissements dans des entreprises spatiales. Toutefois, le personnel hautement qualifié exigé par pareilles entreprises pour, par exemple, réaliser de la recherche appliquée dans ce domaine ferait défaut au Luxembourg.

Monsieur le Ministre de l'Economie explique que lors de l'analyse du dossier déposé, l'objectif principal du postulant respectif est rapidement décelé. S'il s'agit de puiser dans les fonds publics luxembourgeois pour développer des activités sans lien avec le Luxembourg, il est évident que le dossier sera refusé. La recherche envisagée doit cadrer avec la stratégie de développement de ce secteur au Luxembourg et ce travail de recherche devra effectivement être réalisé sur le territoire luxembourgeois. Si les compétences nécessaires à la réalisation de cette recherche ne se trouvent pas au Grand-Duché, il est également évident que celles-ci devront être importées. Il s'agit alors d'une question d'immigration qui ne pose pas de problème. Des exemples existent et Monsieur le Ministre renvoie à *ispace* dont l'effectif comprend entretemps 18 personnes et dont la large majorité ne sont pas des Luxembourgeois. La problématique évoquée de la disponibilité d'une force de travail locale ou régionale compétente dans ce domaine a été perçue dès le départ et une réponse a été donnée par la création de formations universitaires de type « master » dans le domaine de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique¹⁰ ;

- 2) **les indicateurs de performance**, qu'il est très compliqué de déclarer « ex cathedra » ce que seront ces indicateurs pour ce nouveau secteur, difficulté qui n'est pas propre au Luxembourg. L'OCDE et l'Agence spatiale européenne (ESA) peinent également à mettre en place de tels indicateurs. Cette difficulté s'explique par le fait qu'il s'agit de mesurer une activité économique tout à fait nouvelle et qui, du jour au lendemain, peut changer radicalement d'orientation. Monsieur le Ministre réitère à cet endroit son étonnement face à cette « exigence soudaine » de la Cour des comptes.¹¹ Il demeure néanmoins un fait que depuis le lancement de l'initiative

¹⁰ Pour le rappel afférent donné par Monsieur le Ministre, il est renvoyé au point 1 du procès-verbal de la présente commission du 20 juin 2019.

¹¹ Voir à ce sujet le procès-verbal de la réunion de la présente commission du 20 juin 2019 (point 2 à l'ordre du jour et plus précisément le point 1° des « remarques préliminaires » de Monsieur le Ministre).

Spaceresources.lu en 2016, le nombre d'entreprises au Luxembourg actives dans le secteur spatial a doublé. L'emploi dans ces entreprises a augmenté de 32%. Hors centres de recherche et université, l'emploi dans ce secteur représente aujourd'hui quelque 840 personnes ;

- 3) **la mise en place d'un compte-rendu** mettant en évidence les résultats obtenus au regard des moyens mobilisés, que le plan d'action qu'il distribuera (voir sous 5)) propose un tel compte-rendu des quatre dernières années et que son ministère est disposé à communiquer toutes autres informations utiles et disponibles à la commission parlementaire compétente ;
- 4) **le compte à rendre à la Chambre des Députés** sur l'emploi des moyens publics pour le développement du secteur spatial par l'intermédiaire d'un rapport, que la plan d'action national fournit de telles précisions. L'orateur renvoie plus particulièrement à la page 50 de ce document qui donne un récapitulatif des moyens publics qui seront investis durant les cinq prochaines années ;
- 5) **le plan d'action national** Sciences et Technologies spatiales pour les années 2020 à 2024, qu'il n'a pas encore pu le présenter ni à la commission ni au public en raison de contraintes d'agenda.

Remarquant que ce plan d'action vient de sortir de l'imprimerie, Monsieur le Ministre le fait distribuer à l'assistance.

Monsieur le Ministre insiste que ce plan sera revu et actualisé tous les trois ans en raison des rapides évolutions que connaît le secteur spatial ces dernières années.

Monsieur le Ministre ajoute que l'idée initiale de regrouper toutes ces jeunes entreprises auprès de la SES à Betzdorf dans l'Est du pays a dû être abandonnée. Cette proposition s'est heurtée aux réticences systématiques des jeunes entrepreneurs ou chercheurs concernés. Pour ces personnalités qui, pour la plupart, sont issues de métropoles ou de régions urbaines comme San Francisco avec son Silicon Valley, le site initialement envisagé est bien trop « province » et trop à l'écart du monde.

L'éparpillement territorial actuel de ces *startups* serait néanmoins regrettable. Un voisinage aurait l'avantage de conduire indéniablement à davantage d'échanges informels, de contribuer à la créativité et permettrait surtout de réduire des coûts fixes par une utilisation commune de certaines infrastructures, comme le « clean room » impératif pour réaliser différents tests ou certains assemblages, des parkings, cantines etc.. C'est pourquoi l'idée même, de concentrer toutes ces entreprises sur un même site, dont les infrastructures communes seraient financées par l'Etat, n'aurait pas été abandonnée et que le Ministère explorerait d'autres possibilités. Actuellement, des discussions dans ce sens seraient en cours avec les promoteurs de l'ancien site de la Poudrerie de Luxembourg près de la capitale à Kockelscheuer (Parc Luxite) ;

- 6) **la personnalité juridique** à accorder à la *Luxembourg Space Agency*, qu'il ne fait aucun doute, entre autres pour les raisons évoquées sous 1), qu'il est utile d'accorder une personnalité juridique à l'agence spatiale. La réflexion ne se porte donc pas sur l'opportunité d'une telle décision, mais sur le statut à choisir. Actuellement, deux formes de personnalité sont comparées : l'établissement public et la fondation. La décision n'est pas encore prise. Elle incombera à son successeur. Monsieur le Ministre signale toutefois avoir un préjugé favorable pour la création d'une fondation. Ceci en raison de la plus grande flexibilité qu'offre le statut d'une fondation, notamment en ce qui concerne la collecte des moyens financiers requis pour le développement de l'agence.

Monsieur le Ministre clôt son discours avec deux annonces. Il informe, d'une part, qu'il vient

de signer hier le « initial closing » du fonds de capital-risque « Orbital Ventures ». Il s'agit d'un fonds dédié au financement de *startups* dans le secteur des technologies spatiales (« A and B series »). Un tel fonds d'investissement constitue une première mondiale. Le « initial closing » a une envergure de 70 millions d'euros. Dans cette somme, le Luxembourg participe avec 36 millions d'euros.¹² Il y a toutefois lieu d'éviter que ce fonds apparaisse comme un fonds d'Etat. L'actuelle majorité détenue par l'Etat ne sera pas maintenue. Lors du « final closing » le capital de ce fonds devrait atteindre jusqu'à 150 millions d'euros et la participation du Luxembourg deviendra minoritaire. Ce nouveau fonds ajoute un argument supplémentaire pour le Luxembourg en tant que terre d'accueil de *startups* dans le secteur spatial. Un communiqué de presse détaillé sera publié suite à la présente réunion.¹³

Concernant le communiqué à publier, Monsieur le Ministre explique que l'équipe dirigeante du nouveau fonds est us-américaine, de sorte que le fonds est régi par le droit us-américain qui interdit toute publicité pour un tel véhicule d'investissement avant que celui-ci ne soit définitivement disponible sur le marché. Chaque publicité rend impossible pour une certaine période tout « fund raising » auprès d'autres investisseurs aux Etats-Unis. Le communiqué est donc formulé de manière très générale.

Suite à une question afférente de Monsieur Laurent Mosar, Monsieur le Ministre invite un de ses fonctionnaires à fournir certaines précisions techniques. Celui-ci nuance davantage les propos de Monsieur le Ministre. Il ressort de ces précisions que le Fonds européen d'investissement entend également participer au nouveau fonds et ceci à hauteur de 20 à 30 millions d'euros. Ce n'est que suite à la décision de participation (ou non) de ce dernier qu'on saura parler du « first closing ». Techniquement parlant la phase actuelle est à qualifier comme un « rolling closing ». Le fonds, qui sera soumis au contrôle de la CSSF, ouvrira un bureau à Luxembourg et y engagera du personnel. La moitié de l'équipe chargée de l'analyse des opportunités d'investissement (de la *due diligence*) devra être basée au Luxembourg.

Monsieur le Ministre signale, d'autre part, que des négociations sont en cours avec d'autres investisseurs qui ambitionnent également d'instaurer un fonds d'investissement dédié au secteur spatial, mais avec une envergure bien plus importante. Ce fonds aura cependant une vocation différente en ce qu'il servira à financer des entreprises avec des projets spatiaux « plus matures » (« C series »). Le capital de ce fonds privé pourrait atteindre jusqu'à 500 millions d'euros. D'un point de vue notoriété, une participation même symbolique de l'Etat luxembourgeois y serait très bien vue.

Débat :

Au nom de son groupe politique, Monsieur Laurent Mosar remercie Monsieur le Ministre pour la remise du **nouveau plan d'action Sciences et Technologies spatiales** et propose d'y revenir éventuellement lors d'une prochaine réunion, lecture faite.

Suite à une question afférente de Monsieur Laurent Mosar, Monsieur le Ministre rappelle que le Luxembourg fait tout son possible pour parvenir à persuader l'Organisation des Nations Unies à **adapter le cadre légal international** traitant de l'Espace aux réalités technologiques du 21^{ème} siècle. Le Luxembourg est ainsi actif dans toutes les instances compétentes comme notamment COPUOS¹⁴ qui siège à Vienne et le « Hague International Space Resources Gouvernance Group ». Il

¹² 26 millions par l'intermédiaire de la Trésorerie de l'Etat, 10 millions par la SNCI. Ces montants sont à considérer comme faisant partie de la somme initialement prévue et budgétisée pour le développement du secteur spatial.

¹³ Voir document joint en annexe.

¹⁴ *Committee on the Peaceful Uses of Outer Space*

rappelle également qu'un grand nombre d'Etats ne portent peu ou pas d'intérêt à cette matière.

Monsieur le Ministre tient à souligner que le Luxembourg ne se concentre pas uniquement sur les possibilités commerciales qu'offre l'Espace, mais mène en parallèle des réflexions sur les **principes éthiques à respecter** dans le cadre d'activités économiques dans l'Espace. Il recommande à son successeur de ne pas négliger cet aspect. Le Luxembourg entend appliquer pareils principes dans le contexte de futures autorisations d'activités économiques et commerciales dans l'espace extra-atmosphérique. C'est ainsi que l'orateur renvoie à la problématique croissante de déchets délaissés dans l'Espace qui augmente le risque de collisions avec des satellites et le nombre de manœuvres d'évitement à gérer par leurs opérateurs. Une responsabilité pour les objets introduits dans l'espace devrait être introduite.

Monsieur le Ministre ajoute que son ministère négocie actuellement avec une entreprise canadienne dont le projet permettra de localiser les débris (« track and trace ») en orbite avec une précision jusqu'à présent inconnue.¹⁵ Ce service commercial, une fois sur le marché, permettra de réduire de manière conséquente les fausses alertes obligeant à des manœuvres d'évitement inutiles avec leur gaspillage d'énergie inhérent. Ce service contribuera à prolonger la durée d'exploitation des satellites. Le contact avec cette entreprise est un **résultat direct du MoU avec les Etats-Unis** signé au Luxembourg avec leur Secrétaire au Commerce,¹⁶ Monsieur Wilbur Ross, qui a recommandé à cette entreprise le Luxembourg pour établir ses activités européennes. L'orateur rappelle comme doublement exceptionnel le fait que Monsieur Wilbur Ross s'est déplacé au Luxembourg pour signer lui-même ledit MoU concernant le secteur spatial.¹⁷ Celui-ci aurait expliqué son initiative en soulignant que le Luxembourg serait le pays européen qui aurait le mieux compris ce qui se tramera économiquement dans l'Espace durant les vingt ou trente années à venir.

Suite à une question afférente de Monsieur Laurent Mosar, un représentant du Ministère souligne qu'il est impossible d'opérer une distinction nette entre entreprises spatiales travaillant dans la **filière « space resources »** et celles actives dans d'autres filières de la technologie spatiale. L'accent porté sur les ressources spatiales est stratégique et souligne, pour tout un chacun, l'engagement à visée très long terme de l'Etat luxembourgeois dans l'industrie spatiale. Ainsi, toute une série d'entreprises spatiales se sont implantées et envisagent de s'établir au Luxembourg, précisément en raison de cet engagement sans équivoque et à long terme de l'Etat luxembourgeois, mais dont le modèle commercial est bien plus classique en s'appuyant, par exemple, sur les technologies de l'observation terrestre. Par ailleurs, l'initiative « spaceresources » a également eu pour effet d'accroître massivement la visibilité du Luxembourg en tant qu'acteur dans ce secteur, ce qui explique également cet intérêt porté au Luxembourg. Il est confirmé que des investissements publics dans le secteur des sciences et technologies spatiales d'environ 200 millions d'euros sont prévus durant les cinq années à venir.

Pour ce qui est de la somme de 200 millions d'euros prévus lors du lancement de l'initiative « spaceresources », Monsieur le Ministre de l'Economie précise qu'il ne s'agissait pas d'une **enveloppe budgétaire** prévue pour des projets concrets, mais plutôt d'un signal fort donné aux milieux concernés de par le monde que le Luxembourg était prêt à s'engager dans des projets prometteurs dans ce domaine

¹⁵ Selon l'orateur de 100 kilomètres actuellement à 3 à 7 kilomètres grâce à cette nouvelle technologie. De sorte à réduire, toujours selon l'orateur, les alertes de quelque 600 000 à 10 000.

¹⁶ Correspond à la fonction d'un Ministre de l'Economie au Luxembourg.

¹⁷ Voir le procès-verbal de la réunion de la présente commission du 20 juin 2019 (point 2 à l'ordre du jour).

jusqu'à hauteur de ladite somme. A l'époque, il ignorait quel allait être l'écho de cette initiative, à quels projets concrets elle allait aboutir. Les dépenses effectivement prévues pour les années à venir sont, par contre, clairement indiquées dans le plan d'action qui vient d'être distribué. L'orateur rappelle que la contribution obligatoire versée à l'ESA doit être redistribuée à hauteur presque intégrale dans l'Etat membre contributeur. Jusqu'à récemment il était très difficile de trouver des projets spatiaux prometteurs permettant de récupérer cet argent, de sorte que par le passé il a été veillé à réaliser des projets afférents avec la SES pour permettre ce retour. Quant à la participation envisagée au second fonds d'investissement visant le spatial, il sera fait recours au budget de l'Etat – à condition d'obtenir l'accord des autres membres du Gouvernement voire du Ministre des Finances.

Conclusion :

Monsieur le Président prend acte de la volonté du Gouvernement de tenir pour autant que possible compte de la motion adoptée le 19 décembre 2019 en séance plénière.

3° du "dossier Google":

a) le memorandum of understanding signé entre le Gouvernement, la commune de Bissen et la société Google (demande CSV du 13 novembre 2019);

Monsieur Claude Wiseler résume l'intention de la demande de son groupe politique comme une quête de transparence en ce qui concerne les engagements pris par l'Etat luxembourgeois envers la société us-américaine Google.

Monsieur le Ministre de l'Economie précise que deux options, « put » et « call », ont été fixées et signées dans ledit MoU. Ainsi, lorsque la société Google ne parvient pas à boucler son projet suivant certaines étapes prévues et en raison d'actions ou inactions des autorités publiques, elle a le droit d'exiger de l'Etat que celui-ci lui rachète son terrain pour le prix d'achat que la société a dû déboursier. L'Etat a quant à lui l'option d'exiger le retour du terrain pour le prix d'achat payé par société Google lorsqu'il est en droit d'admettre que la société, une fois les autorisations requises accordées, ne fait pas le nécessaire pour faire avancer son projet dans un délai raisonnable.

Monsieur Laurent Mosar obtient confirmation qu'il est complètement exclu que Google saura vendre ces terrains à une tierce personne ou réaliser un autre projet sur ce terrain que celui de leur centre de données.

Monsieur le Ministre donne à considérer que cette « option retour » s'explique également par le fait que le Ministère a dû réduire l'envergure d'autres zones d'activités prévues, afin de compenser cette nouvelle zone créée à Bissen. En cas d'échec du projet Google, son terrain retournera à l'Etat et deviendra une zone d'activité économique classique – sauf évidemment si l'Etat ne veut pas exercer son droit et n'entend pas acheter ce terrain pour ledit prix initial. C'est seulement dans cette situation, lorsque l'Etat renonce à sa prérogative, que Google saura vendre son terrain à une tierce personne. Monsieur le Ministre qualifie cette dernière hypothèse toutefois comme invraisemblable, compte tenu du contexte luxembourgeois qui se caractérise par une pénurie chronique de pareilles zones.

Monsieur le Ministre ajoute qu'un troisième engagement a été pris : en cas d'autorisation du projet de Google, baptisé « London Bridge », les autorités publiques devront mettre à disposition ces parcelles qu'elles détiennent et qui sont nécessaire à la réalisation du projet.

b) les récents développements et l'état actuel du "dossier Google" (demande CSV

exprimée dans la réunion du 21 novembre 2019)

Monsieur le Ministre rappelle que, en ce qui concerne l'état d'avancement de l'aspect environnemental de la procédure d'autorisation, il n'est pas le ministre compétent pour donner une réponse actuelle et précise. Son état de connaissances ne dépasse que de peu de ce que tout un chacun a pu lire dans les médias – 170 réclamations ont été introduites dans le cadre de la procédure PAP/PAG, deux recours ont été introduits devant le tribunal administratif, un syndicat environnemental exige en plus qu'une question préjudicielle soit adressée à la Cour constitutionnelle etc. – de sorte qu'il estime qu'une autorisation définitive ne peut pas être attendue avant deux ans.

Le raccord du site au réseau du Syndicat des Eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre (SEBES) était un des points de discordance plus concrets et plus récents. La commune de Bissen refuse de préfinancer cette conduite d'eau, car celle-ci est destinée à alimenter un seul projet industriel précis. Il semble toutefois que la société Google s'est déclarée prête à financer ce tuyau directement elle-même.

De manière générale, il y a lieu de constater que cette société est très coopérative dès qu'il s'agit d'apporter des solutions innovatives à des critiques soulevées. Ainsi, un compromis créatif pour le refroidissement des installations semble avoir été trouvé : l'eau pour le refroidissement ne sera pas puisée directement dans l'Alzette, mais les eaux usées traitées par la station d'épuration sise à Mersch-Beringen¹⁸ seront déviées sur le site à Bissen pour refroidir les installations du centre de données. Après « ce détour », ces eaux seront à nouveau déversées dans l'Alzette. Le besoin en eau de refroidissement saura ainsi être couvert à 98%. Le raccord au réseau de la SEBES n'aura plus qu'une fonction de « back-up ». Cette idée est à saluer comme conforme avec le concept de la « circular economy » prôné par le Gouvernement.

La société est également disposée à œuvrer en faveur d'une meilleure utilisation de la chaleur résiduelle de son futur centre de données. Plusieurs options sont analysées. Une idée, qui a déjà fait ses preuves à d'autres endroits comme à Bettembourg, est l'emploi de cette chaleur pour sécher les boues des stations d'épuration de la région.

*

Constatant que cette réunion sera, selon toute vraisemblance, la dernière commission parlementaire à laquelle il a assisté, Monsieur le Ministre prononce quelques mots d'adieu humoristiques. Une discussion hilaire générale s'ensuit.

Luxembourg, le 13 février 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Timon Oesch

Le Président de la Commission de l'Economie, de la
Protection des consommateurs et de l'Espace,
Franz Fayot

Annexes :

- 1) Motion 8 du 19 décembre 2019, approuvée au vote par main levée, 3 pp. ;
- 2) Communiqué de presse, 1 p..

¹⁸ Gérée par le Syndicat intercommunal de dépollution des eaux résiduaires de l'ouest (SIDERO)

Annexe 1



Motion

Dépôt : Groupe politique CSV

Laurent Rosar

18 décembre 2019

Pa. 4500 & 7501

La Chambre des Député-e-s :

- Saluant la volonté du gouvernement actuel et des gouvernements précédents de diversifier l'économie luxembourgeoise pour réduire sa dépendance envers le secteur financier,
- Considérant que le gouvernement précédent a ainsi tenté de faire décoller le secteur des technologies de l'espace,
- Considérant que suivant l'Observatoire de la Compétitivité, ce secteur représentait en 2017 et 2018 environ 1,5% de la valeur ajoutée brute du pays (en régression par rapport aux années précédentes) et environ 0,2% de l'emploi en 2018,
- Considérant que le gouvernement précédent a adopté fin novembre 2016 un « plan d'action national en matière de science et technologie spatiales »,
- Considérant qu'il a également retenu un cadre financier pour la période 2017 à 2021 pour élaborer les activités destinées à soutenir le développement du secteur spatial,
- Que le gouvernement avait annoncé mettre à disposition dudit secteur 200 millions d'euros,
- Qu'en septembre 2018, un cinquième de ce crédit avait été dépensé, dont les 13,7 millions ont été injectés dans la société Planetary Resources,
- Qu'aux termes de l'accord de coalition 2018-2023, « l'initiative SpaceResources.lu, de même que la « Luxembourg Space Agency », continueront à être développées afin de positionner le Luxembourg sur le créneau de l'exploration et de l'utilisation des ressources spatiales et des activités relevant du « new space » » et que « l'agence spatiale aura tous les moyens nécessaires afin de développer ses activités dans l'avenir »,

- Déplorant toutefois que ni l'initiative spaceresources.lu, ni la « Luxembourg Space Agency » ne disposent de la personnalité juridique,
- Que plus récemment, les 22 Etats membres de l'European Space Agency (ESA) ont décidé d'augmenter le budget de cette organisation,
- Ignorant pour le reste les détails de ces plan, cadre et engagements financiers,
- Notant que dans son avis relatif au projet de budget pour l'année 2019, la Cour des comptes a tenté de procéder à une évaluation de l'initiative « space mining »,
- Notant qu'après avoir passé en revue les objectifs de la politique spatiale, son cadre légal, les principaux intervenants, la Cour des comptes s'est intéressée au volet financier,
- Considérant que, d'après le Cour des comptes, un bilan financier consacré exclusivement au « space mining » fait défaut,
- Qu'au niveau des retombées économiques, il est difficile voire impossible de se prononcer sur la plausibilité des chiffres avancés par le Ministère de l'Economie (emplois créés et projetés, contribution dudit secteur à l'économie nationale etc.),
- Notant que deux des entreprises phares établies à Luxembourg dans le domaine du « space mining » ont soit échoué, voire changé d'objectif et qu'un troisième acteur n'est pas actif dans le domaine de l'exploration et l'utilisation des ressources spatiales,
- Partageant au demeurant nombre des conclusions de la Cour des comptes exposées dans l'avis précité,

Invite le Gouvernement,

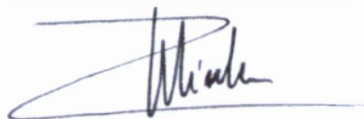
- A fournir à la Chambre des Députés une mise à jour de la liste des entreprises travaillant actuellement déjà dans le secteur spatial, de même que des entreprises, institutions et centres de recherche souhaitant collaborer ou s'implanter au Luxembourg,
- A se doter d'indicateurs de performance appropriés permettant d'évaluer de façon claire et objective la réalisation des objectifs de l'initiative « space mining » qu'il convient de rendre plus explicites et mesurables,
- A dresser un compte-rendu mettant en évidence les résultats obtenus au regard des moyens mobilisés,

- A rendre compte à la Chambre des Députés de l'utilisation faite des crédits qui lui ont été confiés sur base d'un rapport comprenant des indicateurs de performance et indiquant, le cas échéant, les raisons pour lesquelles les objectifs préalablement fixés n'auraient pas été atteints,
- A fournir d'ores et déjà à la Chambre des Députés « le plan d'action national en matière de science et technologie spatiales », adopté en Conseil de gouvernement le 25 novembre 2016, ainsi que le détail des moyens financiers déjà engagés au cours des années 2017 à 2019, de même que le cadre financier pour la période 2019 à 2021 et au-delà,
- A conférer la personnalité juridique à l'initiative spaceresources.lu et au *Luxembourg Space Agency* pour des raisons de transparence et d'*accountability*, notamment en matière financière

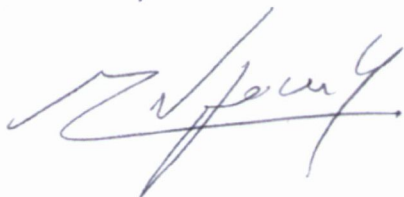
L. MOSAR



El. Winder



A. Spautz




S. Gilles Rott


Hansen Martine



Communiqué de presse

Le Luxembourg s'investit dans un fonds de capital-risque pour soutenir les technologies spatiales

Luxembourg, 16 janvier 2020 – Lors d'une réunion de la commission parlementaire de l'Economie et de l'Espace, Étienne Schneider, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie a confirmé que le gouvernement luxembourgeois, en collaboration avec des partenaires des secteurs public et privé, a investi dans Orbital Ventures ('le Fonds'), un fonds d'investissement axé sur les sociétés en phase de démarrage dans le domaine du secteur spatial. L'implication du Luxembourg s'inscrit dans l'engagement du pays à soutenir le développement économique de l'industrie spatiale commerciale.

Ancré au Luxembourg, le fonds de capital-risque investit dans des entreprises spatiales en phase de démarrage qui développent des technologies innovantes. Le ministre Schneider a confirmé à la commission parlementaire que le Fonds avait atteint une clôture initiale avec 70 millions d'euros.

Le Fonds a été développé en tant que partenariat entre les secteurs public et privé. A la clôture initiale, le Fonds comptait neuf investisseurs, dont plusieurs sociétés internationales de premier plan ainsi que des investisseurs institutionnels et privés.

Orbital Ventures va maintenant commencer à investir dans des start-up dans le domaine des produits et services relevant de la haute technologie spatiale. Afin d'offrir un rendement aux investisseurs, le Fonds privilégiera les entreprises innovantes ayant des produits ou des services générant déjà des revenus ou prêts à le faire à court terme.

Outre le gouvernement luxembourgeois par le biais du ministère de l'Économie, les autres acteurs actuellement impliqués dans le Fonds sont (par ordre alphabétique): BCEE, BGL BNP Paribas, BIL, OHB, Promus Ventures, POST Luxembourg, SES et SNCI.

Étienne Schneider, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie du Luxembourg a déclaré: « Nous nous réjouissons de travailler avec nos partenaires pour soutenir les entreprises les plus prometteuses qui développent des technologies permettant de promouvoir davantage la commercialisation de l'espace. Depuis des décennies, le Luxembourg est à la pointe des initiatives qui façonnent l'avenir de l'espace. Nous allons profiter de notre expertise de longue date et de nos collaborations internationales pour soutenir la commercialisation de l'activité spatiale. »